Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 25 août 2025

Au Conseil communal
1509 Vucherens

Préavis municipal n° 06/2025

Crédits complémentaires au budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, nous sollicitons l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2025.

Dispositions légales

L'article 82 du Règlement du Conseil communal du 29 octobre 2013, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), dispose que :

[1] *La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.*

[2] *Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 5 octobre 2021 via le préavis n°05/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 », a accordé une autorisation à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 30'000.- par cas.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

- Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
- Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
- Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

Budget 2025

Demande de crédits complémentaires

CHARGES		Budget 2025	Crédit compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE			
110.3011	Traitement *Augmentation du taux d'activité pour le poste de la greffe et d'ajointe à la greffe dès le mois de juin afin de diminuer les heures supplémentaires cumulées ces dernières années.*	CHF 83'070.-	CHF 6'000.-
2. FINANCES			
220.3521.1	Fonds de péréquation - décpte année précédente *Lors de l'établissement du budget, aucun montant n'est prévu. Les chiffres provisoires sont connus courant de l'année suivante lorsque les comptes sont bouclés.*	CHF 0.-	CHF 50'000.-
3. DOMAINES ET BATIMENTS			
350.3124	Combustible *À la suite du décompte de gaz reçu en avril 2025, les acomptes ont été adaptés à la hausse.*	CHF 13'000.-	CHF 2'000.-
350.3154	Entretien mobilier, équipement, etc. *Changement d'un lave-vaisselle chez un locataire non prévu au budget.*	CHF 3'000.-	CHF 2'500.-
350.3185	Honoraires, études, expertises *Honoraires de l'avocat pour une résiliation anticipée d'un bail à loyer commercial par la locataire.*	CHF 0.-	CHF 1'000.-
351.3153	Entretien mobilier, équipement, etc. *Changement alimentation électrique de la chaudière depuis le tableau de la salle communale.*	CHF 2'800.-	CHF 1'700.-
352.3185	Honoraires, études, expertises *Honoraires des différents intervenants liés au projet du nouveau local de voirie.*	CHF 0.-	CHF 27'000.-
354.3153	Entretien mobiliers, équipements techniques *Divers travaux (peinture, pose d'inox dans la cuisine, installation de portes entre la chaufferie et la cave, etc.) ont été réalisés pour faire suite à la visite du service de l'hygiène afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter.*	CHF 18'012.50	CHF 21'000.-

4. TRAVAUX

420.3185	Honoraires *Honoraires AISTBV & avocat pour litige en cours.*	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-
430.3142	Entretien *Réparation du Pont des Cassettes. A noter qu'environ 50% des frais seront refacturés à la Commune d'Hermenches.*	CHF 22'500.-	CHF 27'000.-
430.3185.1	Honoraires & frais d'expertises *Honoraires AISTBV pour coordination du chantier Pont des Cassettes.*	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-
460.3144.1	Entretien et réparation eaux claires (EC) *Curage EC plus conséquent que prévu.*	CHF 14'000.-	CHF 7'000.-
460.3520.1	Participation SIEMV (STEP-STAP) *Erreur dans l'établissement du budget.*	CHF 80'675.-	CHF 7'000.-

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

6. POLICE

620.3011	Traitement *Augmentation du taux d'activité pour le poste de préposée au contrôle des habitants (CH) dès le mois de juin afin de l'ajuster à la réalité des heures effectuées.*	CHF 15'200.-	CHF 2'000.-

7. SECURITE SOCIALE

8. SERVICES INDUSTRIELS

810.3123	Electricité *À la suite des décomptes d'électricité reçus en avril 2025, les acomptes ont été adaptés à la hausse.*	CHF 15'000.-	CHF 7'000.-
810.3144	Entretien et réparation *Curage conduites non prévues au budget ainsi qu'entretien du réseau.*	CHF 45'940.-	CHF 14'000.-
821.3656	Aides & Subventions pour les énergies renouvelables *Subventions accordées par la commission plus élevées que prévu.*	CHF 5'000.-	CHF 6'000.-

TOTAL DES CHARGES **CHF 187'200.-**

REVENUS

1. ADMINISTRATION GENERALE

110.4090	Autres recettes *Part aux excédents de la Vaudoise Assurances pour la partie Assurance RC.*	CHF 0.-	CHF 1'500.-

110.4356	Employé communal Vucherens/Vulliens *Moins de jours de travail à Vulliens à la suite d'un problème de santé d'un collaborateur.*	CHF 42'750.-	- CHF 12'000.-
110.4361.1	Prestations d'assurance & APG *Participation de la Vaudoise Assurances à la suite d'un problème de santé d'un collaborateur.*	CHF 0.-	CHF 15'000.-

2. FINANCES

210.4411.1	Impôts sur les Frontaliers *La masse salariale déclarée par les employeurs a été plus élevée en 2024 que prévue.*	CHF 25'000.-	CHF 11'000.-
220.4222.1	Intérêts placement BCV *Dès mars 2025, les taux d'intérêt rémunératoires pour les placements ont diminué et le montant minimum à placer a augmenté ce qui ne permet plus de placer l'argent de la vente de la maison communale.*	CHF 2'500.-	- CHF 1'300.-

3. DOMAINES ET BATIMENTS

350.4271.4	Loyer ch. Collège 6 *Résiliation du bail par la locataire de l'espace commercial au 30.06.2025.*	CHF 39'120.-	- CHF 4'200.-
354.4231	Loyer 3CH *Entrée en vigueur du nouveau bail le 01.09.2025.*	CHF 20'000.-	- CHF 7'600.-
354.4354	Ventes et prestations de services *Reprise du matériel par la nouvelle locataire (selon accord 50% à la remise des clés et le solde sur 36 mois)*	CHF 0.-	CHF 29'800.-

4. TRAVAUX

430.4356	Facturation de services à des tiers *Facturation de la part de la Commune d'Hermenches pour la réparation du Pont des Cassettes.*	CHF 2'500.-	CHF 11'000.-
430.4659	Participation de tiers *Participation de la Commune de Ropraz pour l'entretien du Pont de la Râpe et participation de Vaud Rando pour la réparation du Pont des Cassettes.*	CHF 0.-	CHF 15'000.-

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

6. POLICE

7. SECURITE SOCIALE

720.4512	Cohésion sociale – Rbt année précédente *Lors de l'établissement du budget, aucun montant n'était prévu. Les chiffres provisoires sont connus seulement lors du bouclement des impôts en février de l'année suivante.*	CHF 0.-	CHF 38'000.-

8. SERVICES INDUSTRIELS

821.4809	Prélèvement sur fonds de réserve « Energies renouvelables » *Subventions accordées par la commission plus élevées que prévu donc le prélèvement est également plus élevé.*	CHF 5'000.-	CHF 6'000.-

TOTAL DES REVENUS **CHF 102'200.-**

Récapitulatif

La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2025 **CHF 217'934.99**

Crédit complémentaire accordé pour les 3CH (préavis 05/2025) **CHF 44'000.00**

		Modification des charges	**Modification des revenus**	
1.	Administration générale	CHF 6'000.-	CHF 4'500.-	
2.	Finances	CHF 50'000.-	CHF 9'700.-	
3.	Domaines et bâtiments	CHF 55'200.-	CHF 18'000.-	
4.	Travaux	CHF 47'000.-	CHF 26'000.-	
5.	Instruction publique et cultes			
6.	Police	CHF 2'000.-		
7.	Sécurité sociale		CHF 38'000.-	
8.	Services industriels	CHF 27'000.-	CHF 6'000.-	
		---	---	
	Charges supplémentaires	CHF 180'200.-		**CHF 187'200.00**
	Revenus supplémentaires		CHF 102'200.-	**- CHF 102'200.00**

	Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			**CHF 346'934.99**
				==========

Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n° 06/2025,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité les compléments au budget 2025 représentant au total une augmentation des charges de CHF 187'200.- et une augmentation des revenus de CHF 102'200.-.**

Adopté en séance de Municipalité le 25 août 2025

Au nom de la Municipalité

Jean-François Perroud
Syndic

Noémie Steiger
Secrétaire

Municipaux responsables : Madame Valérie Hirt et Monsieur Jean-François Perroud